

17 FEV. 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	36 dont 2 pouvoirs

Date de convocation : 03 février 2017
Date d'affichage : 03 février 2017

SEANCE DU 10 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix du mois de février, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle de l'ancien marché à Randan.

Etaient présents : Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Roland GENESTIER, Serge GEOFFROY, Eric GOLD, Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, David MOURNET, Jean-Claude PAPUT, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD.

Absent ayant donné un pouvoir : Marc CARRIAS a donné pouvoir à Fabienne GASTON, Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Luc CHAPUT, Dominique BUSSON et Guy TIXIER absents.

Secrétaire de séance : M^{me} Sandrine COUTURAT

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

**Délibération n°2017-21 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU SYNDICAT
INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DU BURON
(EX. COTEAUX DE RANDAN)**

Rapporteur : Eric GOLD

Le SIA Vallée du Buron est un syndicat mixte à la carte depuis 2005 (Arrêté préfectoral n°05/02634 du 22 juillet 2005). Il exerce 2 compétences :

- Dératisation des affluents du Buron : les communes siègent au sein du SIA pour cette compétence et doivent donc désigner leurs représentants,
- Entretien des émissaires du Buron : les communes ont transféré en 2005 cette compétence à la communauté de communes. Le conseil communautaire doit désigner également ses représentants au SIA.

Composition : 16 délégués titulaires (2 par commune de l'ancienne CC Coteaux de Randan) + 8 conseillers suppléants (1 suppléant par commune de l'ancienne CC Coteaux de Randan).

La Communauté de Communes peut désigner au SIA soit des conseillers communautaires soit des conseillers municipaux (mais pas de membres non élus contrairement aux communes).

Le conseil,

DECIDE


de nommer les représentants suivants aux organismes/instances liés à la compétence environnement :

Instance : SIA Vallée du Buron	Titulaire	Suppléant
Bas-et-Lezat	M. Claude DENIER M. Michel BOUDIEU	M. Philippe DESIAGE
Beaumont-lès-Randan	M. Vincent DELES M. Thomas JACOB	M ^{me} Christiane BICARD
Mons	M. Jean DOUCE M. Didier CHASSAIN	M. Yves OLAGNON
Randan	M. Roland BUFFET M. Emmanuel BARRIER	M. Jean-Jacques MATHILLON
Saint-Clément-de-Régnat	M. Serge GEOFFROY M. Jean-Luc PERISSEL	M. Robert MOLLARD
Saint-Priest-Bramefant	M. Daniel GORCE M ^{me} Brigitte PETIT	M ^{me} Liliane ROUCAU
Villeneuve-les-Cerfs	M. Roland GENESTIER M. Christophe DEVAINE	M. André DANCHIN

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Le Président,


Eric GOLD



Certifiée exécutoire compte-tenu
de la transmission à la Sous-Préfecture,
le 17/02/17
et de la publication, le
A Aigüepèrse, le 17/02/17
Le Président,

